



Snptes et non syndiqués en commun pour Condorcet

Collège BIATOS des membres

Le 16 décembre 2021 prochain les grands électeurs désignés par les établissements membres entendront les candidats au CA pour un mandat nouveau.

1/ Francine FILOCHE (TCH à l'EHESS, chargée d'accompagnement de projets de recherche et de gestion de données, élue sortante au CA de l'EPCC, suppléante au CA EHESS)

2/ Thomas JEAN-JOSEPH (assistant INGENIEUR CNRS, en charge de gestion RH, à l'Institut écologie et environnement, rattaché à sa présidence)

3/ Sonia M'HAMDI (BIBAS-bibliothécaire assistant spécialisé- à la BIU Cujas de **PARIS 1** en charge du traitement documentaire, élue CT et CPE)

Les membres du CA choisiront courant janvier un futur président pour l'EPCC afin d'impulser une nouvelle phase dès 2022.

L'expérience des dernières années nous a montré combien l'implication intense de tous les personnels du Campus autour de ce projet mobilisateur au service des établissements membres, de la recherche et des usagers du service public a été décisive pour tenter de réussir les défis de la mutualisation dans un calendrier difficile.

D'autres objectifs nous attendent à Aubervilliers comme pour le futur site de la porte de La Chapelle (L1,2,3 et certains masters de SH Paris 1. D'ambitieuses coopérations et initiatives scientifiques ont commencé et se développeront rapidement.

Mais les actions unitaires en cours soulignent les obstacles à surmonter et le besoin d'un management exigeant :

1/ Le nombre des personnels affectés au service de l'EPCC par le Mesri et les établissements membres devra être rapidement doublé :

* fin 2021, une cinquantaine d'emplois manquent toujours au GED (*grand équipement documentaire*) qui mutualise les fonds documentaires des unités de recherche des 11 autres établissements, entravant les possibilités visées d'ouverture des plages horaires quotidiennes tout en rendant le sur-travail de plus en plus problématique et source d'instabilité et de départs.

* environ autant d'emplois pour les autres fonctions experts d'architecture, de patrimoine, de numérisation et gestion informatisée, des fonctions supports et de soutien à la recherche et à sa valorisation.

2/ Les établissements membres contribuent pour le moment encore à l'essentiel des moyens attribués en RH.

* c'est dire le retard pris par le ministère à répondre aux besoins et aux attentes.

* cette insuffisance s'aggrave d'une absence de management cohérent visant à gérer les personnels selon une certaine unicité de supports, de politique indemnitaire ou de carrières pour des titulaires ou des contractuels, pour la plupart toujours rattachés à l'établissement d'origine et à ses propres lignes de gestion (LDG et primes) plus ou moins différentes les unes des autres...

Ceci entraîne, on le comprend bien des iniquités et inefficacités de fonctionnements ! Des choix stratégiques sont à prendre vite pour donner à l'EPCC, codirigé par les onze établissements (le Bureau et le président Epcc), afin de favoriser et promouvoir les transferts d'emplois ou détachements sur des supports titulaires permanents à affecter à l'Epcc pour qu'il puisse valablement exercer avec son personnel les prérogatives des autres établissements en matière de RH et de mobilité inter-établissements.

---> Notre syndicat, avec les autres acteurs représentatifs recherchera cette harmonisation statutaire et d'application des principes les mieux disants existants dans les établissements sur les questions qui en relèvent. (Horaires, congés, primes, calcul de l'ancienneté, politique des carrières pour les titulaires et les contractuels permanents (avancements selon la grille des ITRF de référence), pour les personnels de tous grades.